

Séance du 28 mai 2015

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 22 mai 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Chabaud-Nadin à M. Neys ; M. Salanne à Mme Durruty ; Mme Capdevielle à M. Etcheto ; M. Bergé à Mme Aragon.

EXCUSEE : Mme Juzan.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Mme Meyzenc présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : HALLES ET MARCHES DE PLEIN AIR - Création d'un marché hebdomadaire de plein air dans le quartier de Habas les Vallons.

Le quartier de Habas les Vallons, situé au nord de Bayonne, a vu sa population augmenter et se diversifier depuis quelques années avec la construction de nouveaux logements.

Il est proposé de créer un marché de plein air dans ce quartier afin de mettre en place une offre commerciale de proximité pour les habitants, mais également de renforcer l'animation du quartier et de favoriser le lien social.

Ce marché, dont l'offre sera uniquement alimentaire, se tiendra avec une fréquence hebdomadaire, le mardi matin de 7h30 à 13h00, tout au long de l'année.

Il occupera un espace d'environ 400 m² sur le sol stabilisé de la place située le long de l'avenue Joseph Pinatel. Il pourra accueillir 11 emplacements : 9 stands attribués de manière permanente et 2 réservés à des commerçants ambulants de passage, ce qui permettra de maintenir une dynamique commerciale.

Les propositions envisagées pour les stands permanents sont les suivantes :

- 2 commerçants de fruits et légumes (1 revendeur et 1 producteur)
- 1 boucher charcutier
- 1 poissonnier
- 1 boulanger pâtissier
- 1 fromager
- 1 traiteur
- 1 vendeur de jus de fruits
- 1 foodtruck : petite restauration sur place et/ou à emporter qui pourra installer quelques tables et chaises.

Le site a été aménagé afin d'alimenter les commerces en eau et en électricité et des toilettes mobiles seront installées les jours de marché.

Les organisations professionnelles consultées sur la création de ce marché (conformément aux dispositions de l'article L.2224-18 du code général des collectivités territoriales) n'ont émis aucune observation.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser la création de ce marché de plein air hebdomadaire dans le quartier de Habas les Vallons.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.